

Date de convocation :
24 février 2023**Séance du 3 mars 2023****Président : M. Xavier ODO****Secrétaire(s) : Mme Victoria MARI.**Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 22**Présents : Mmes – MM. :**

Xavier **ODO**, Isabelle **GAUTELIER**, Guillaume **MOULIN**, Najoua **AYACHE**, Florian **RAPP**, Victoria **MARI**, Frédéric **SERRA**, Irène **DARRE**, Christophe **CABROL**, Marie-Claude **MASSON**, Nathalie **COURREGES**, Hervé **NOUZET**, Amar **MANSOURI**, Olivier **CAPELLA**, Maxime **MONTET**, Delphine **FAURAND**, Aurélie **FRONTERA**, Florian **CAMEL**, Roland **DÉCOMBE**, Jérôme **BUB**, Daniela **SEIGNEZ**, Monji **OUERTANI**

Ont donné procuration : Mmes – MM. :

Maria **MARTINEZ** à Marie-Claude **MASSON**, Djamel **MESAI-MOHAMMED** à Hervé **NOUZET**, Charlotte **MARLIAC** à Olivier **CAPELLA**, Chloé **OLLAGNIER** à Florian **RAPP**, Théo **VIGNON** à Najoua **AYACHE**, Pia **BOIZET** à Roland **DÉCOMBE**, Arnaud **DEROUBAIX** à Victoria **MARI**

RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LOUIS PASTEUR – DEMANDE DE SUBVENTION À LA MÉTROPOLE DE LYON AU TITRE DU FONDS D'AIDE À L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES

Le Conseil de Métropole du 23 janvier 2023 a reconduit le dispositif Aide aux Communes, aide en investissement à destination des communes, créé en janvier 2022.

Cette enveloppe de 10 M€ doit permettre d'amplifier les efforts des communes pour répondre aux défis écologiques de leur territoire et aux besoins croissants de leurs habitants en équipements adaptés.

Considérant que les dépenses subventionnables correspondent aux travaux de construction, d'aménagement, de mise aux normes ou de rénovation d'écoles, d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ou d'infrastructures sportives ;

Considérant que sont également éligibles les travaux de rénovation thermique, de transition énergétique ou de développement des énergies renouvelables des bâtiments municipaux destinés à accueillir un service à la population ;

Considérant que la Commune de Grigny a programmé des travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire Louis Pasteur, dans le cadre d'un marché public global de performance énergétique comprenant la conception du projet, la réalisation des travaux, l'exploitation, la maintenance et un engagement de performance ;

Considérant que ces travaux, débutés à l'été 2022 avec la déconstruction du corps central de l'école, se poursuivent en 2023 avec la reconstruction de la partie centrale et la réhabilitation de l'aile nord, et vont ensuite connaître une seconde phase avec la rénovation de l'aile sud d'octobre 2023 à août 2024 ;

Ce projet représente un coût de 6 250 000 € HT pour sa conception et réalisation ;

Considérant que ce projet de rénovation énergétique et développement des énergies renouvelables (isolation thermique avec utilisation de matériaux bio-sourcés, mise en œuvre de ventilation mécanique double flux, végétalisation des abords, ...) et de mise au norme d'accessibilité complète du site semble s'inscrire parfaitement dans le cahier des charges métropolitain d'aide à l'investissement des communes pour son enveloppe 2023 ;

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VALIDE la totalité de l'opération telle que présentée ci-dessus ;

VALIDE l'engagement de la Commune à mener à terme cette opération selon le calendrier annoncé ;

SOLLICITE de la Métropole de Lyon l'octroi d'un montant de subvention de 60% du montant total des dépenses éligibles de cette opération, au titre de l'aide à l'investissement des communes ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 29 voix pour.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Xavier ODO.

La Secrétaire,
Victoria MARI.